

### Questions au Feuilleton

2. a)	Production de fromage cheddar par province (tonnes métriques)				
	1977	1978	1979	1980	
(i)	Canada	80356	84341	97105	110004
(ii)	I.-P.-É.*				
	N.-É.*	3536	3926	5213	5566
	N.-B.*				
	Québec	35452	37592	48060	57548
	Ontario	30043	30823	30600	32183
	Manitoba	4885	5121	6011	7294
	Saskatchewan	1412	1443	1333	1282
	Alberta	3527	3866	3771	3745
	C.-B.	1501	1570	2117	2386
	*Non disponibles pour certaines provinces à cause des exigences de la confidentialité de la loi sur la statistique.				
b)	Consommation de fromage cheddar (tonnes métriques)				
			(janvier à novembre seulement)		
	1977	1978	1979	1980	
(i)	Canada	76618	82947	91949	91847
(ii)	Il n'est pas possible de calculer la consommation par province parce qu'on ne recueille pas de données sur les mouvements interprovinciaux de produits laitiers.				

\* \* \*

[Français]

### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. D. M. Colletette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, si la question n° 81 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question n° 81 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

### LES SONDAGES D'OPINION

Question n° 81—**M. Cossitt:**

1. Entre le 20 avril 1968 et le 22 mai 1979, combien de sondages d'opinion ont été commandés, effectués ou commandités par le gouvernement, aux frais des contribuables et, dans chaque cas, quels étaient a) la raison sociale de la société chargée du sondage, b) le montant des honoraires versés, c) la date du sondage, d) le thème abordé, e) les conclusions, f) le coût?

2. Quelles sommes ont été dépensées pour tous les sondages effectués durant cette même période?

3. Depuis son arrivée au pouvoir le gouvernement actuel a-t-il commandé ou commandité des sondages d'opinion et, le cas échéant, a) de quelle société, b) sur quel sujet, c) à combien en évalue-t-on le coût dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

[Français]

**M. Colletette:** Madame le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

**Mme le Président:** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

### DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. D. M. Colletette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, l'avis de motion portant production de document n° 42 est acceptable au gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents reçus confidentiellement par le gouvernement de sources extragouvernementales.

**Mme le Président:** Sous les réserves et conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion n° 42 soit réputé adopté?

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

### COPIE DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LES MINISTRES ET AMAX LIMITED

Motion n° 42—**M. Fulton:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre, avant le 2 mars 1981, copie des télégrammes, communications ou correspondance échangés entre des ministres ou des membres de leur cabinet actuel ou précédent et des dirigeants ou employés de la société Amax Limited.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**M. Colletette:** Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion portant production de document n° 43?

[Texte]

### COPIE DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU PERMIS DE AMAX LIMITED À ALICE ARM (C.-B.)

Motion n° 43—**M. Fulton:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre, avant le 2 mars 1981, copie des télégrammes, communications ou correspondance échangés entre M. John Aird et des ministres ou des membres de leur cabinet actuel ou précédent, au sujet du permis de la société Amax Limited à Alice Arm.

[Français]

**M. Colletette:** Les ministères de l'Environnement, des Pêches et des Océans et des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent que leurs dossiers ne contiennent pas de télégrammes, communications ou correspondance échangés avec M. John Aird. Je demande donc au député de retirer sa motion.